

Des impacts conséquents sur les oiseaux et les chauves-souris

François Turrian, directeur romand ASPO/BirdLife Suisse

Les énergies renouvelables ne sont pas égales quant à leur impact sur la biodiversité. Au contraire du solaire ou de la géothermie par exemple, les énergies faisant appel au vent ou à l'eau ont des impacts particulièrement élevés sur la nature.

L'énergie hydro-électrique modifie le régime des cours d'eau et affecte en profondeur les conditions de vie de la faune aquatique et des berges. La multiplication de microcentrales au fil de l'eau aurait ainsi des conséquences désastreuses sur la survie des poissons et des autres espèces liées aux eaux courantes, surtout si les projets se réalisent sur les tronçons encore proches de l'état naturel.

Les éoliennes portent surtout atteinte aux oiseaux et aux chauves-souris. Les parcs éoliens condamnent des sites de reproduction ou de chasse de la faune ailée. L'impact direct causé par la mortalité des animaux vient s'ajouter aux effets indirects. Lorsque des éoliennes sont construites sur des sites de migration avérés, cette mortalité peut s'accroître de manière insupportable.

Pour BirdLife, une planification soignée des parcs éoliens est indispensable. Les projets ayant un impact potentiel trop élevé sur les habitats les plus précieux et des espèces menacées ou sensibles doivent être résolument écartés par les autorités. Dans le canton de Neuchâtel, au moins un site de parc retenu dans le plan directeur malgré nos mises en garde lors de la consultation est inacceptable : le projet de Gurnigel-La Vue des Alpes, lieu abritant une très riche avifaune de montagne, dont plusieurs espèces menacées ou sensibles aux éoliennes.

Les deux projets autour du Val-de-Travers (montagne de Buttes, Mont-de-Boveresse) s'ajoutent aux parcs prévus de l'autre côté de la frontière cantonale sur Vaud. Aucune étude des impacts cumulés de ces parcs, dont la densité serait inégalée en Suisse, n'a été effectuée à ce jour.*

Ces éléments conduisent BirdLife Suisse à recommander le « oui » à l'initiative « avenir des crêtes – au peuple de décider » et le « non » au contre-projet. Même si BirdLife estime que la formulation de l'initiative n'est pas entièrement idéale, car elle laisse la porte ouverte à la réalisation de parcs dans des secteurs où la biodiversité est élevée, son acceptation représenterait un signal clair pour encadrer le développement effréné des installations sur les crêtes de l'arc jurassien.

**A notre demande, le département de la Sécurité et de l'Environnement du canton de Vaud a accepté de lancer une étude cumulée des parcs sur l'avifaune; nous ne savons pas encore en l'état si les parcs neuchâtelois seront inclus dans le périmètre d'étude.*